

AHP. QC-66

# LA POLOGNE

## POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

### SOMMAIRE

Jacek Sygnarski  
Beau Chemin 7  
1722 Bourguillon  
Telefon 037/223354

	Pages
La générale Zamoyska (GEORGES BIENAIMÉ).....	493
La « douce » France (UN POLONAIS DE FRANCE).....	495
La vie politique (H. G.).....	497
La vie économique (A. MERLOT) .....	501
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI) .....	515
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	518
Revue de la Presse polonaise (STEPHANE AUBAC).....	522
Informations diverses.....	524

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

FONDATION  
ARCHIVUM HELIETO-POLONICUM  
Fribourg

AHP. LAPO-FR-1923-23

# LA POLOGNE

## POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

---

Bulletin d'Études et d'Informations  
publié par l'Association France-Pologne

---

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris,

---

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

---

**Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9<sup>e</sup>)**

Téléphone : Louvre 11-86

---

**Prière d'adresser la correspondance au Directeur**

---

**Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus**

---

### PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.  
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,  
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9<sup>e</sup>)

---

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement  
aux Membres de l'Association France-Pologne  
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

---

**Prix du numéro : 1 fr. 25**

---

*La Pologne politique, économique, littéraire et artistique* insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

Transports Internationaux.  
Agence Maritime. Affrètements.

Consignation.

Transit. Douane.

Déménagements.

Groupages.



\*\*\*  
Adresse  
Télégraphique :  
BROUSSEDE - PARIS

**M. DE BROUSSE**

34, Boulevard Maiesherbes, Paris (8<sup>e</sup>)

Téléph.  
Louvre 00-67  
Gutenberg 07-43  
Central 40-44



Même Maison à

Belgrade,

Budapest, Bucarest,

Bekescsaba, Biharkereztés,

Constantinople, Forbach,

Prague, Szegedin, Sofia,

Temesvar, Varsovie, Vienne, Zagreb

Adresse Télégraphique des Succursales : BROUSSEDE

Agent Général pour l'Europe de la C<sup>ie</sup> Franco-  
Roumaine de Navigation Aérienne, lettres, bagages,

passagers — Paris { Strasbourg } et  
                                  { Prague } vice  
                                  { Varsovie } versa

Correspondants dans toutes les parties du monde

## Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPERA — PARIS

Adresse Télégr. :  
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone :  
CENTRAL 08-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

### La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter **les affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède un Bureau d'Etudes à Varsovie.

\*

# Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés,

*Siège Social* : à PARIS, 14, rue Bergère

*Succursale* : 2, place de l'Opéra, à PARIS

## AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Etranger.

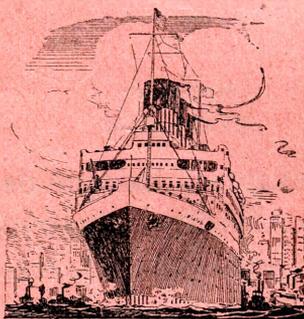
## OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Etranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Etranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

## LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra à l'Agence A, 147, boulevard Saint-Germain, à l'Agence N, 35, avenue Mac-Mahon, à l'Agence T, 1, avenue de Villiers, à l'Agence U, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'Agence AT, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.



## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Enreg. : Seine 64-483

## Service DUNKERQUE-DANTZIG

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

## ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (11, rue du Hamma) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (59, rue Royale) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Conférence de la Paix*, 12, rue de Marignan, Paris, 8°.
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France* - Président : M. HIERONIMKO ; Secrétaire Général : M. ÉTIENNE WLOSZCZEWSKI. — 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comités des Correspondants Polonais, à Paris*.-- Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- École Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D<sup>r</sup> DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'École Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1<sup>er</sup>.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- Le « Soko », Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président : M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance : 86, rue de la Fédération, Paris (XV°))
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M<sup>me</sup> MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- L'Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Étudiants Polonais à Paris). — Président : STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI ; Trésorier : M<sup>lle</sup> K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

# BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Capital Social et Réserves Mp. 5.000.000.000

*Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie*

**SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun**

Tél. Trudaine 42-48 — 56-49 — 66-78. — Adresse télégr. : **Bankvarab-Paris**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION.** — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie, le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Comte Witold Sagajłło, Administrateur Délégué de la " Société Varsoviennne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk ", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

**DIRECTION GÉNÉRALE.** — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Świącicki, Wacław Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszkó, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

**DIRECTION A PARIS.** — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

**SUCCURSALES : POLOGNE.** — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskpodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostrog, Ostrow-Lomz., Ostrow-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pulstusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stąpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustron (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wolyński, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

**FRANCE** : Paris, 36, rue de Châteaudun.

**ANGLETERRE** : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

**BELGIQUE** : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin.

**HOLLANDE** : Rotterdam, 103, Coolsingel.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Recouvrements. Lettres de crédit. Paiement de coupons. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants .

Dépôts à vue . . . . .	4 0/0
— 3 mois . . . . .	4 1/2 0/0
— 6 mois . . . . .	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

## LA GÉNÉRALE ZAMOYSKA

Une belle et noble figure polonaise vient de disparaître.

La comtesse Zamoyska-Dzialynska s'est éteinte doucement à l'âge de quatre-vingt-douze ans dans son château familial de Kornik, d'où elle avait été bannie, il y a près de quarante ans, et dans lequel on pouvait craindre qu'elle ne rentrât jamais.

Lorsqu'en 1885, Bismarck en personne donna l'ordre à l'Ober-Præsident de Posen d'expulser la comtesse Zamoyska, sa fille Marie et son fils Ladislas, il ne poursuivait pas seulement les héritiers du général Zamoyski, militant du patriotisme polonais, justement réputé. Il visait surtout la femme de grand courage et de grand caractère qui avait fondé dans sa résidence une Institution polonaise, où l'amour de la patrie était enseigné comme le premier des devoirs.

Sur la terre polonaise de Posnanie, si rétive à la domination prussienne, le chancelier de Fer ne pouvait tolérer l'action patriotique d'une famille rebelle à l'influence germanique et dont les héritiers, élevés en France, jouissaient d'ailleurs de la qualité de Français.

Dans ce château de Kornik, construit au xviii<sup>e</sup> siècle sur le modèle de la splendide résidence du cardinal Wolsey, à Hampton-Court, dans ce domaine seigneurial que son père, Titus Dzialynski, avait embelli avec tant de passion artistique, la générale Zamoyska avait ouvert en 1881 une simple école « d'Enseignement ménager », pour les jeunes filles polonaises.

Associée longtemps à l'œuvre politique et patriotique de son mari, la générale, devenue veuve, n'avait pas voulu se confiner dans la retraite.

Le travail de régénérescence nationale auquel le général Zamoyski avait consacré sa vie, en luttant sur les champs de bataille et sur le terrain de la diplomatie, sa veuve voulait le poursuivre par une œuvre plus spécialement féminine.

La Pologne ne pouvait périr tant qu'il y aurait des Polonais et des Polonaises fidèles à leur patrie et conscients de leurs devoirs envers la nation.

L'amour de la patrie (1), tel fut l'enseignement que la comtesse Zamoyska entreprit de donner à ses élèves dans son *Zaklad Kornicki*.

On n'aime pas sa patrie parce que l'on pleure ses malheurs, parce que l'on plaint ses enfants; on aime sa patrie quand on travaille pour elle, quand on vit pour elle, quand on prêche d'exemple l'attachement à la cause nationale.

Ainsi, la comtesse Zamoyska voulait-elle que les jeunes filles de son Institut fussent élevées dans le sentiment du devoir patriotique.

(1) C'est le titre d'un ouvrage de la générale Zamoyska, publié en français et en polonais.

et que, devenues femmes, devenues mères, elles fissent rayonner autour d'elles les vertus domestiques et familiales qui assurent la pérennité des nations et la puissance de la patrie.

A l'Institut de Kornik, qui fut transporté plus tard à Zakopane, lorsque l'expulsion vint frapper la générale Zamoyska, des jeunes filles de condition modeste et aussi des demoiselles de haute naissance furent initiées aux soins du ménage, même les plus humbles. En même temps, leur formation morale était assurée par l'enseignement de la religion et de l'histoire nationale.

Combien d'adolescentes qui sont venues des provinces lointaines, des confins russes ou allemands pour trouver au « *Zakład Kornicki* » une précieuse initiation aux malheurs et aux mérites d'une patrie qu'elles avaient jusque-là quasiment ignorée!

Combien même, au cours de leurs promenades sous les allées ombrageuses de Kuznice, dans la société de leurs compagnes, apprirent la langue maternelle, dont elles n'avaient jusqu'alors qu'une connaissance élémentaire et une pratique insuffisante!

Elles arrivaient en larmes, laissant leur famille dans leur lointaine province. Plus tard, quittant Kuznice, elles pleuraient encore; mais cette fois, c'étaient des larmes de reconnaissance et de gratitude pour la femme éminente qui avait affermi dans leur cœur la foi et l'espérance.

Pour des milliers de filles de Pologne, la blanche et diaphane image de la « générale », restera le symbole d'une haute et sereine vertu. Un mot de sa bouche valait un enseignement; un regard de ses yeux pâles, qui déjà semblaient contempler l'au-delà, pouvait être la pire des réprimandes comme le plus agréable des compliments.

Dans sa chambre modeste, où elle passa tant d'années à rédiger « *La vie du général Zamoyski* », l'admiration révérencielle de ses élèves l'entourait comme d'une auréole. Même quand elle n'y paraissait point, la seule vue de sa fenêtre rappelait chacune au respect et à l'observation du devoir.

Chargée d'années et de respect, elle vient de s'éteindre sur cette terre de Kornik où dorment ses ancêtres.

Les puissances du mal avaient cru l'en chasser à jamais. L'indéfectible foi qu'elle portait en son cœur et qu'elle a transmise à tant de générations, a fini par triompher de ceux-là qui pensaient l'avoir vaincue.

Georges BIENAIMÉ.

---

## LA " DOULCE " FRANCE

### XXX. — LES TRANSPORTS EN COMMUN A PARIS.

Depuis quelques jours, la presse s'occupe des transports en commun de la région parisienne. C'est une question qui touche de près la vie quotidienne de chacun de nous et on ne peut qu'applaudir à cet « éveil » des journaux; nous disons « éveil », car il est excessivement rare que la presse entretienne le public des nombreuses doléances qu'il y aurait pourtant à formuler au sujet du fonctionnement desdits transports.

En l'occurrence, vu le déficit constaté dans le budget de la Compagnie, il s'agit simplement d'un projet d'augmenter les tarifs de parcours. Un des grands quotidiens prétend que le mal vient de ce qu'un bon nombre de voyageurs jouit de la gratuité des parcours et qu'il y a également des personnes qui « oublient » de payer. « Que tout le monde paie, dit-il, et tout ira bien. » Un journal d'extrême gauche formule son mécontentement à l'égard du projet par un titre d'entrefilet qui est aussi laconique qu'il est expressif : « Les T. C. R. P. se f..... du public », et tous les autres se prononcent contre l'augmentation des tarifs qui « peut et doit être écartée ». Ce n'est pas à nous de prendre parti dans ce conflit. Mais il nous semblerait que, si les prix des produits de nécessité quotidienne tels la viande, les œufs, le charbon, etc., ont quadruplé ou quintuplé depuis 1914, il ne serait que juste que les transports en fassent autant.

A notre avis le journal de l'extrême gauche a raison lorsqu'il constate que : « Les T. C. R. P. se f..... du public »; toutefois ce n'est pas en voulant augmenter les tarifs, mais en ne nous assurant pas, ce à quoi ils devraient être obligés, un service régulier et suffisant. Cette insuffisance et cette irrégularité produisent infiniment plus de pertes et de gâchis que ne peut produire l'augmentation des tarifs, qui serait certainement insignifiante par place et par parcours. Donc, qu'on nous fasse payer ce qu'il faut, mais que nous soyons au moins sûrs de trouver les véhicules nécessaires, sans trop attendre.

Et nous nous expliquons. Il nous arrive presque quotidiennement, comme d'ailleurs à la majorité des Parisiens, de prendre six ou huit omnibus ou tramways par jour; il est rare que nous n'attendions pas; et d'une statistique que nous avons établie pour un mois, il appert que nous perdons en moyenne par jour une heure ou même plus à attendre. Multipliez cette heure par le nombre de voyageurs qui prennent les tramways et les omnibus tous les jours et vous constaterez facilement que cette perte de temps transformée en travail utile représente certainement plus que ne peut repré-

senter l'augmentation des tarifs, à la condition toutefois que les services des transports soient sensiblement améliorés. Il y a pis, surtout en hiver : combien de voyageurs ne prennent-ils pas froid, n'attrapent-ils pas des rhumes, des gripes, voire même des pneumonies, à attendre leurs tramways et leurs omnibus? Au temps perdu pour les attendre, aujourd'hui « normal », il faut donc ajouter le temps perdu et, en tout cas, la capacité de travail limitée, occasionnés par les indispositions qui nous guettent dans les bureaux, devant les bureaux, des transports en commun! Et puis, combien de fois, pressés et désespérés de trouver une place, sommes-nous obligés de prendre une voiture et d'entrer dans des dépenses de luxe...

Nous croyons que toutes ces considérations — la presse n'en a pas parlé — prouvent abondamment qu'il vaut mieux augmenter les tarifs et améliorer les services, que laisser les tarifs, tels qu'ils sont aujourd'hui et, — ce qui en sera le résultat certain, — restreindre encore davantage le trafic.

Et il serait étonnant que la Ville de Paris, qui fait de si grands efforts et avec de si excellents résultats pour réparer les pertes produites par la guerre, — la question étant posée, — ne saisisse pas l'occasion d'économiser les centaines de mille d'heures que, tous les jours, perdent les Parisiens à attendre leurs tramways et leurs omnibus et qu'ils pourraient beaucoup plus utilement employer à remplacer les heures de travail de ceux qui ne sont plus...

UN POLONAIS DE FRANCE.

---

## LA VIE POLITIQUE

### L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE.

Diverses manifestations ont été organisées en Pologne pour célébrer l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, qui est en même temps pour la Pologne l'anniversaire du retour à l'indépendance. La cérémonie la plus solennelle a été organisée, à Varsovie, par l'Union des Associations. Un grand nombre de personnalités polonaises et étrangères y assistaient. Lecture y a été donnée du télégramme envoyé par l'Association France-Pologne, par M. Maurice Barrès au nom de la Ligue des Patriotes, et par le sénateur de Jouvencel de la part des Associations françaises. D'émouvants hommages à la France ont été rendus par plusieurs orateurs, et l'orchestre a joué la *Marseillaise*.

### MESSAGE AUX POLONAIS D'AMÉRIQUE.

A l'occasion de cet anniversaire, M. Witos, président du Conseil, a adressé un message aux Polonais d'Amérique qui ont lutté dans les rangs de l'armée polonaise constituée aux côtés des Alliés et qui ont contribué par leurs ressources à la reconstitution de leur patrie. Ce message a été accueilli avec un vif enthousiasme par les nombreuses colonies polonaises du Nouveau-Monde. En leur nom, le docteur Stankiewicz a remercié le président du Conseil, en lui donnant l'assurance « qu'aucun sacrifice ne sera trop lourd aux Polonais émigrés pour venir en aide à la mère-patrie ».

### LA LOI MILITAIRE.

La Commission de l'armée de la Diète a adopté définitivement le projet de loi relatif au service militaire obligatoire.

### L'AGITATION OUVRIÈRE.

L'ordre de grève générale à partir du 5 novembre a été rapporté dans la soirée du 6 par les chefs des organisations socialistes. Entre temps s'était produit un événement lamentable à Cracovie. Dans la matinée du 6, une compagnie d'infanterie avait été désarmée par la foule, et une terrible collision s'était produite. D'après les journaux, plusieurs militaires auraient été tués, ainsi qu'un certain nombre de civils, et l'on aurait relevé un grand nombre de blessés. Ce drame a soulevé dans tout le pays une émotion profonde. D'après les déclarations faites le 8, devant la Commission de l'armée, par le ministre de la Guerre, et les explications fournies à la Diète, le 13, par le ministre de l'Intérieur, les troubles de Cracovie auraient

eu un caractère nettement politique et répondraient à un plan visant non seulement le cabinet, mais la sécurité même du pays. Le procureur de l'arrondissement de Cracovie a adressé à la Diète une demande tendant à la levée de l'immunité parlementaire de trois députés socialistes de cette ville.

#### L'ÉQUILIBRE FINANCIER.

L'impôt sur la fortune, tel que la Diète l'a voté, prévoit une recette d'un milliard de francs-or. A elle seule, la propriété foncière doit fournir la moitié de cette somme. Les grands propriétaires, qui sont presque seuls à supporter cette charge, ont pris l'engagement de verser un acompte très prochainement. Quant à l'industrie et au commerce, ils auront à fournir environ 350 millions de francs-or. Les industriels silésiens, à la demande instante de M. Korfanty, ont promis de verser immédiatement au Trésor un acompte de 50 millions de francs-or.

Le Conseil des ministres a définitivement adopté, le 14 novembre, le projet de création d'un « Conseil Financier », dont les membres ont été désignés et qui a immédiatement commencé ses travaux.

M. Stanislas Makowiecki, directeur du département du Crédit au Ministère des Finances, chargé d'élaborer les statuts de la future Banque d'Emission, a fait savoir au milieu de novembre qu'il avait terminé ses travaux et que le Conseil des Ministres pourrait dès la semaine suivante aborder l'examen de cette question.

M. Witos, président du Conseil, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de la *Rzeczpospolita* sur l'ensemble de la situation financière :

La question la plus vitale pour la Pologne est, à l'heure actuelle, l'assainissement du Trésor. Cette œuvre se heurte à des difficultés énormes, que l'étranger ne comprend pas et qui relèvent cependant aussi de la situation politique internationale. Mais quelles que soient ces difficultés, elle ne sont pas insurmontables. Dès l'année prochaine, le budget polonais sera équilibré; il est établi en francs-or, donc aucune surprise ne saurait empêcher la réalisation du plan d'assainissement financier déjà élaboré et adopté par la Chambre. De ce côté donc, l'optimisme et la confiance sont parfaitement justifiés.

L'emprunt extérieur ? Il me semble prématuré, car la Pologne abonde en ressources de toutes natures et même les devises haut cotées se trouvent dans le pays en quantités très grandes. Le devoir du gouvernement doit donc consister à faire rentrer dans les caisses du Trésor de l'argent qui circule déjà dans le pays : or, cela aussi est fait, car l'impôt sur la fortune, l'impôt extraordinaire qui vise l'industrie, le commerce, la grande propriété, etc., enfin, l'augmentation considérable de tous les autres impôts, parallèle à la réduction de toutes les dépenses de l'Etat, ces mesures procureront au Trésor de très fortes sommes, qui permettront de constituer le capital de la future banque d'émission. Lorsque ces réformes seront réalisées, la question d'un emprunt extérieur deviendra alors actuelle.

#### M. ERIC COLBAN A VARSOVIE.

M. Eric Colban, directeur de la Section des Minorités nationales au secrétariat général de la Société des Nations, est venu à Varsovie pour conférer avec le gouvernement polonais au sujet des questions examinées récemment par le Tribunal international de La Haye et par la Société des Nations (affaire des colons allemands).

#### LES JUIFS POLONAIS DE BAVIÈRE.

Un télégramme du 16 novembre, adressé de Munich à l'*Agence Télégraphique Polonaise*, fait savoir que le gouvernement de von Kahr a ordonné de hâter l'expulsion des Juifs ressortissants polonais. Les expulsions, dit le même télégramme, sont ordonnées sous les prétextes les plus insignifiants, et les délais d'exécution toujours très courts, ne dépassent parfois pas vingt-quatre heures.

Le gouvernement polonais s'est ému de cette situation. D'après une information du 21 novembre provenant de Varsovie, M. Dmowski, ministre des Affaires Etrangères, vient d'adresser au gouvernement bavarois une note de protestation très énergique où il fait savoir que, si les expulsions continuaient, le gouvernement polonais se verrait obligé de procéder à des mesures de rétorsion.

#### LA QUESTION DE JAWORZYNA A LA HAYE.

Le Tribunal international de Justice de La Haye a abordé le 12 novembre l'examen de la question de Jaworzyna, portée devant lui, avec l'approbation des gouvernements intéressés, par le Conseil de la Société des Nations. Les délégués du gouvernement tchécoslovaque ont déposé dès cette première séance le mémoire développant leur point de vue. Le mémoire des délégués du gouvernement polonais a été déposé le lendemain. La discussion des thèses contraires a eu lieu le 14. Le Tribunal a ajourné sa décision.

#### CONVENTION D'ARBITRAGE POLONO-AUTRICHIENNE.

Le 13 novembre, au Ministère des Affaires Etrangères de Varsovie, une convention d'arbitrage entre la Pologne et l'Autriche a été signée par M. Seyda, vice-ministre des Affaires Etrangères de Pologne, et par M. Post, ministre plénipotentiaire d'Autriche.

#### TRAITÉ DE COMMERCE POLONO-FINLANDAIS.

Les négociations entamées entre la Pologne et la Finlande en vue d'un traité de commerce et de navigation ont pris fin le 10 novembre. Dans la soirée du même jour, le traité a été signé au Ministère du Commerce. Le lendemain, un dîner a été offert à la délégation finlandaise par M. Dmowski, ministre des Affaires Etrangères.

#### UNE DÉLÉGATION YOUGOSLAVE A VARSOVIE.

Sur l'invitation de la Diète polonaise, une délégation de 27 députés yougoslaves, ayant à sa tête M. Luba Bakic, vice-président

de la Skouptchina, est arrivé à Varsovie le 12 novembre. Elle a été accueillie avec une très vive sympathie qu'expriment de nombreux articles de bienvenue. Les délégués ont assisté le lendemain à une séance où la Diète a adopté à l'unanimité le projet de loi tendant à ratifier la convention commerciale conclue entre la Pologne et la Yougoslavie. Puis un déjeuner a été offert en leur honneur par le président de la République. Dans la soirée, ils ont assisté à une représentation à l'Opéra et à une brillante réception à la Légation de Yougoslavie. Ils ont quitté Varsovie le 14 au soir pour aller visiter plusieurs régions de la Pologne, notamment Wilno, Katowice, Cracovie et Lwow.

#### LES POURPARLERS AVEC LE GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE.

On sait qu'une haute personnalité soviétique, M. Wigdor Kopp, est arrivée à Varsovie dans les derniers jours d'octobre pour négocier avec le gouvernement polonais sur une série de questions importantes (*La Pologne*, 15 nov., p. 458-9). Au cours des séances où ont eu lieu les échanges de vues, il est apparu aux délégués polonais que les Soviets attachaient une importance toute spéciale à la question du transit germano-russe à travers la Pologne et que l'aspect politique de cette question les intéressait particulièrement dans l'état présent des affaires d'Allemagne. Des difficultés ont donc surgi au sujet de ce transit, auquel le gouvernement polonais désire donner un caractère exclusivement économique. D'autres difficultés ont également surgi sur d'autres points, notamment à propos de l'application du traité de Riga et des conditions de reconnaissance de la nouvelle fédération soviétique.

A la demande d'un représentant de la minorité, M. Dmowski, ministre des Affaires Etrangères, est venu le 16 novembre fournir à la Commission des Affaires extérieures de la Diète des éclaircissements sur la marche des pourparlers. M. Seyda, vice-ministre, a donné lecture des procès-verbaux, d'où il ressortait que les délégués polonais s'étaient catégoriquement refusés à se lier, en ce qui concerne le transit, par des engagements faisant abstraction des changements politiques éventuels en Allemagne. Le chef de la délégation soviétique a déclaré alors que, l'accord ne pouvant être réalisé sur ce point, les autres questions se rattachant au traité de Riga n'intéressaient plus le gouvernement soviétique. Quant à la reconnaissance par la Pologne de l'Union fédérative des républiques soviétiques, il a été décidé d'un commun accord que de nouveaux pourparlers auraient lieu prochainement à Moscou.

H. G.

---

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### I. — PRIX

#### LE BUDGET DES FAMILLES D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS A VARSOVIE.

La section statistique de l'administration municipale de Varsovie a effectué des recherches intéressantes sur le budget des familles d'ouvriers et d'employés dans cette ville.

La méthode suivante a été adoptée, qui doit être considérée comme un essai susceptible de retouches pour des expériences ultérieures : on a délivré à 16 familles ouvrières et 16 familles d'employés, par l'intermédiaire de l'Union des ouvriers de la ville (Zwiazek Robotnikow Miejskich) des livres de comptes, comportant les quatre rubriques suivantes : date de l'achat, son objet, sa quantité, son coût. Sur la première page de ce carnet ont été énoncées les principales indications sur le mode d'utilisation du carnet; la seconde page mentionne la profession et la situation du chef de famille; le nombre, l'âge et le sexe des personnes de toute catégorie appartenant à la famille ou vivant de manière permanente avec elle; enfin, l'importance des stocks de produits alimentaires en réserve au moment de l'enquête.

Cette enquête a commencé le 1<sup>er</sup> novembre 1922 et a duré quatre semaines : il n'a été possible d'utiliser, sur les livres de compte distribués, que 6 carnets d'ouvriers et 6 carnets d'employés.

Les résultats viennent d'en être présentés par M. Eugeniusz Budziszewski dans la *Statistique du Travail*, publiée par l'Office central de Statistique de la République polonaise.

En vue de permettre entre les différents budgets des comparaisons et d'établir ainsi des conclusions générales, on a adopté le barème suivant pour l'imputation des dépenses et des produits alimentaires consommés, selon l'âge et le sexe.

Age	Importance relative de la consommation	
	Hommes	Femmes
0-3.....	0,4	0,4
4-6.....	0,2	0,2
7-9.....	0,3	0,3
10-12.....	0,4	0,4
13-14.....	0,5	0,5
15-16.....	0,7	0,6
17-18.....	0,9	0,7
19 et au-dessus.	1,0	0,8

Sur ces bases, la moyenne des dépenses générales d'alimentation et d'entretien atteignait, en décembre dernier, pour l'ensemble des

ménages d'ouvriers et d'employés consultés, la somme de 4.962 marks polonais, par unité de consommation et par jour.

Ce chiffre se décompose, comme il est indiqué ci-après, en valeurs absolues et en valeurs relatives.

	Dépenses générales par unité de consommation et par jour	
	En marks polonais	0/0
Alimentation .....	1.838,2	37,04
Chauffage et éclairage.....	316,1	6,37
Blanchissage et dépenses ayant un objet hygiénique .....	119,1	2,40
Logement (loyer, installation et changement de mobilier).....	267,8	5,40
Transports.....	56,9	1,15
Dépenses d'ordre intellectuel et distractions.....	165,4	3,33
Cigarettes, tabac, et spiritueux..	163,5	3,30
Habillement et chaussures.....	1.859,8	37,48
Divers.....	17,2	3,53
Totaux....	<u>4.962,0</u>	<u>100,00</u>

Comme nous le remarquions précédemment, ces chiffres expriment des moyennes générales : mais il existe une différence sensible entre les valeurs proportionnelles des dépenses alimentaires des familles d'ouvriers et d'employés : alors que le budget de la famille ouvrière comporte 43,77 % de frais d'alimentation, celui de la famille « moyenne » n'affecte à cette catégorie de dépenses que 37,04 % du total des dépenses : l'employé, en effet, reçoit en général un salaire plus élevé que l'ouvrier, alors que l'un et l'autre consacrent à leur nourriture une somme sensiblement égale en valeur absolue. Il est possible en outre que, dans la classe ouvrière, on accorde à l'alimentation un soin plus important que dans la classe des employés : cette constatation pourrait d'ailleurs se vérifier dans d'autres pays que la Pologne, par exemple en France.

On remarquera en outre que la proportion des dépenses de logement est anormale : avant la guerre, elle n'était pas inférieure à 20 % du budget total, surtout dans les familles d'employés.

M. Eugeniusz Budziszewski remarque d'ailleurs que, par suite de la faible durée de l'enquête, il a été réuni une insuffisante documentation au sujet des dépenses de chauffage, blanchissage, habillement, etc. : pour que les chiffres recueillis aient une valeur vraiment probante, il aurait été nécessaire que ces investigations s'étendissent sur une année au moins : elles auraient ainsi permis d'établir des moyennes réelles. Par contre, il n'en est pas de même des dépenses d'alimentation, qui, en raison de leur répétition journalière, fournissent un « matériel » abondant.

Ces dépenses d'alimentation se subdivisent de la manière suivante, par jour et par unité de consommation, pour l'ensemble des ménages d'ouvriers et d'employés enquêtés.

Dépenses d'alimentation par jour et par unité de consommation		
	En marks polonais	0/0
Pain.....	327,1	17,79
Farine de froment.....	84,0	4,57
Semoule et riz.....	28,0	1,53
Œufs.....	49,8	2,71
Lait.....	161,2	8,77
Fromage et crème.....	23,5	1,39
Beurre.....	186,2	10,13
Lard.....	117,7	6,40
Saindoux.....	47,2	2,57
Viande.....	324,6	17,66
Charcuterie.....	67,4	3,67
Harengs.....	17,7	0,96
Pommes de terre.....	51,3	2,79
Choux.....	52,0	2,83
Légumes.....	14,3	0,78
Fruits.....	37,5	2,04
Sucre.....	118,6	6,45
Sel.....	7,8	0,42
Thé et café.....	57,0	3,10
Epices.....	63,3	3,44
Totaux....	1.838,2	100,00

Si l'on compare les dépenses alimentaires des familles d'ouvriers et d'employés, on aperçoit une importante différence en ce qui concerne le pain et la viande : le pain représente 16,20 % seulement (296,6 marks polonais par jour et par unité de consommation) du budget alimentaire de la famille d'employés; dans la famille ouvrière, il atteint 20,01 % de son budget, avec 368,2 marks polonais par jour et par unité de consommation.

Situation inverse pour la viande : dans la famille ouvrière, 268,2 marks polonais par jour et par unité de consommation, soit 14,57 % du budget alimentaire; dans la famille d'employés, 366,7 marks polonais, soit 20,03 %.

Une différence notable doit être également signalée pour le lait et le beurre : la famille ouvrière consomme relativement plus de lait que la famille d'employés : 180,4 marks polonais par jour et par unité de consommation, soit 9,80 % du budget alimentaire, au lieu de 147,0 marks polonais, soit 8,03 %. Le beurre, par contre, est davantage utilisé chez l'employé que chez l'ouvrier : 219,2 marks polonais par jour et par unité de consommation, soit 11,97 % du budget alimentaire, au lieu de 141,8 marks polonais, soit 7,71 %.

Le lard tient une plus large place dans l'alimentation de la famille ouvrière que dans celle de la famille d'employés : la première utilise, par jour et par unité de consommation, 177,1 marks polonais de ce produit, soit 9,62 % du budget alimentaire; la seconde se contente de 73,5 marks polonais, ce qui représente 4,01 % de ce même budget.

A noter enfin, parmi les principales dépenses d'alimentation, le sucre, qui est consommé à peu près également dans les deux catégories de familles envisagées : dans la famille d'employés, 123,6 marks polonais par jour et par unité de consommation, c'est-à-dire 6,75 % du budget alimentaire; dans la famille d'ouvriers, 111,8 marks polonais, c'est-à-dire 6,08 %.

Les remarques, que nous venons de formuler, sont confirmées par le tableau suivant, qui indique, par jour et par unité de consommation, la quantité de chacun des produits alimentaires consommés par la famille d'employés, par la famille d'ouvriers, et par la moyenne générale de ces familles.

Quantités (en kilogrammes) consommées par jour et par unité de consommation.

	Famille d'employés	Famille d'ouvriers	Moyenne générale
Pain (de seigle ou de froment sans distinction)..	0,414	0,588	0,489
Pain de seigle.....	0,373	0,528	0,440
Pain de froment.....	0,041	0,060	0,049
Farine de froment.....	0,091	0,082	0,086
Semoule.....	0,015	0,024	0,018
Riz.....	0,004	0,010	0,007
Œufs (pièce).....	0,413	0,392	0,404
Lait (litre).....	0,376	0,422	0,400
Fromage.....	0,005	0,002	0,004
Crème.....	0,005	0,013	0,009
Beurre.....	0,039	0,028	0,034
Lard.....	0,024	0,055	0,037
Saindoux.....	0,015	0,004	0,010
Viande (de bœuf, de porc, de veau, de mouton sans distinction).....	0,289	0,200	0,252
Viande de bœuf.....	0,219	0,132	0,182
Viande de porc.....	0,024	0,059	0,039
Viande de veau.....	0,022	0,007	0,016
Viande de mouton.....	0,024	0,002	0,015
Charcuterie.....	0,034	0,018	0,027
Harengs (pièce).....	0,028	0,069	0,045
Pommes de terre.....	0,511	0,837	0,650
Pois.....	0,003	0,004	0,003
Choux.....	0,342	0,208	0,285
Légumes.....	0,142	0,103	0,125
Fruits.....	0,079	0,028	0,057
Sucre.....	0,119	0,107	0,114
Sel.....	0,027	0,050	0,037
Thé et café.....	0,006	0,007	0,006

\*  
\*\*

Des chiffres ci-dessus nous rapprochons le taux moyen du salaire journalier à Varsovie dans certaines professions, au mois de décembre 1922, en marks polonais.

Industrie des métaux : artisan : 7.456; aide qualifié : 6.028; manœuvre : 5.528; ouvrière : 4.924; apprenti (1<sup>re</sup> année) : 1.744.

Industrie des peaux et des cuirs : chauffeur : 6.102; machiniste : 6.856; cocher : 6.411; garde de nuit : 6.411; garde de jour : 5.846; manœuvre : 5.600; ouvrière : 4.215.

Boulangeries : boulanger qualifié : 10.760; boulanger non qualifié : 10.138; aide-boulangier : 5.922; bûcheron et charretier : 5.922.

Bâtiment (salaire par heure) : maçon : 1.318; charpentier : 1.289; peintre : 1.318; ouvrier non qualifié : 1.045; ouvrier de 16 à 18 ans : 650; ouvrier au-dessous de 16 ans : 527.

Imprimerie (salaire par semaine) : typographe à la machine : 129.143; typographe : 92.245; imprimeur à la presse à pédale : 69.185; aide-typographe : 46.120; margeur : 46.120; receveur : 11.070.

Banque (appointements par mois) : fondé de pouvoirs : 1.230.306; chef de section : 1.016.600; employé qualifié : 756.958 à 898.763; employé subalterne : 439.395 à 732.990; débutant commissionné : 329.546 à 425.414; débutant non commissionné : 329.546; huissier : 329.546 à 401.447 (D'une manière générale, les employés des banques reçoivent par an la valeur de 14 mois d'appointements).

\*  
\*\*

Enfin, pour compléter ces informations, nous rappelons qu'en décembre 1922, à la Bourse de Varsovie, la livre sterling a valu en moyenne 81.726,8 marks polonais; le dollar, 17.731,3 marks polonais; le franc suisse, 3.365,3 marks polonais; le franc français, 1.280,4 marks polonais; la lire, 891,07 marks polonais; la couronne tchécoslovaque, 552,8 marks polonais; le mark allemand, 2,36 marks polonais.

## II. -- COMMERCE EXTÉRIEUR

### RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

#### *France.*

Le 5 décembre prochain, entrera en vigueur la loi du 1<sup>er</sup> juin 1923, dont l'article 1<sup>er</sup> exige l'indication de l'immatriculation au registre du Commerce sur les « factures, lettres, notes de commande, tarifs, annonces et prospectus ».

D'une circulaire du ministre du Commerce, il résulte que cette énumération doit dès lors être considérée comme strictement limitative, et la mention de l'immatriculation n'est pas obligatoire sur les papiers et documents commerciaux qui n'y sont pas repris, tels que les quittances, reçus, effets de commerce, chèques, étiquettes, emballages de produits, contrats, lettres de voiture, chartes-parties, connaissements, polices d'assurances, comptes d'avaries, etc.

Quant aux papiers et documents visés par la loi, ils doivent être

pris également dans leur sens le plus étroit. La mention de l'immatriculation doit être portée sur les factures et relevés de factures, les notes et bons de commande, sur les tarifs, c'est-à-dire sur les documents destinés à renseigner le public sur le prix des marchandises, comme les prix courants et les catalogues, sur le papier à lettres employé par les commerçants pour leur correspondance commerciale, mais non pas sur les enveloppes ni sur le papier servant à leur correspondance particulière, non plus que sur le papier avec en-tête, qui peut être mis par certains établissements commerciaux, comme les hôtels et les grands magasins, à la disposition de leur clientèle, pour sa correspondance personnelle.

En ce qui concerne les annonces, il s'agit seulement des annonces insérées dans les journaux, revues et publications périodiques; à l'exclusion des affiches, tableaux-réclames, calendriers-réclames, menus-réclames, etc. Les annonces paraissant dans les périodiques ne sont d'ailleurs visées par la loi qu'autant qu'elles remplissent cette double condition d'avoir un caractère réellement commercial et d'être insérées par des commerçants ou des sociétés commerciales. C'est ainsi que, d'une façon générale, échappent à l'obligation de la mention de l'immatriculation au registre du commerce les annonces qui figurent sous les rubriques suivantes : théâtres et spectacles, cours et leçons, immeubles, propriétés, locations, offres et demandes d'emploi, objets perdus, occasions, lorsque les annonceurs ne sont pas des vendeurs professionnels d'occasions, etc. Il suffit, d'ailleurs, que la mention figure dans une annonce, s'il en paraît plusieurs au nom d'un commerçant, dans le même numéro d'un périodique. De même, pour éviter aux intéressés la dépense de réfection des clichés déjà en usage, la mention rendue obligatoire par la loi pourra être inscrite en dehors de ce cliché, soit en haut, soit en bas, ou sur le côté, selon que l'annonceur le trouvera plus expédient.

En outre, comme dans son esprit, aussi bien que dans sa lettre, la loi s'applique expressément aux commerçants et aux sociétés commerciales, et non pas aux produits ou aux marchandises, la mention de l'immatriculation n'a pas à figurer sur les annonces qui se rapportent uniquement à des produits ou marchandises déterminés, sans indiquer de façon précise le nom ou la raison de commerce de leur vendeur exclusif. Elle peut même être omise dans le cas d'une insertion sommaire limitée à la dénomination et à la nature d'un produit et à l'indication du nom et de l'adresse du vendeur, ainsi que dans les annonces dites « rédactionnelles », affectant la forme d'échos, d'articles, de correspondances, de légende de gravures, etc.

Pour les publications telles que les annuaires, les insertions purement documentaires, où figurent seulement le nom, l'adresse, le numéro de téléphone des commerçants et l'objet de leur commerce, ne sont évidemment pas visées par la loi, qui s'applique exclusivement aux annonces proprement dites.

La loi a encore visé les prospectus, et par ce mot, il paraît bien qu'on doit entendre les papiers de publicité pour une maison de commerce qui seraient distribués sur la voie publique ou envoyés,

par poste, au domicile de la clientèle. Mais il serait abusif de faire rentrer dans cette catégorie des documents tels que les brochures-reclames éditées pour un produit déterminé, ou les notices concernant les propriétés ou le mode d'emploi d'un produit insérées dans le conditionnement du produit mis en vente. Il est possible toutefois que les commerçants intéressés ne tardent pas à se rendre compte eux-mêmes de l'avantage qu'ils peuvent avoir dans certains cas à inscrire sur les papiers de ce genre la mention de l'immatriculation.

*Pologne.*

Le « coefficient normal » de majoration des droits de douane, à l'entrée en Pologne, qui avait été élevé récemment à 210.000 par arrêté publié au *Dziennik Ustaw* du 19 octobre 1923, vient d'être porté à 360.000 : nous rappelons que, dans les numéros du 1<sup>er</sup> août 1923, pages 121 et suivantes, et du 15 octobre 1923, pages 381 et suivantes, nous avons publié la liste des marchandises passibles du « coefficient normal ».

Nous rappelons que, dans *la Pologne* du 15 août 1923, nous avons publié la liste des marchandises exonérées de tout droit de douane, et de celles qui acquittent la taxe normale de douane avec un coefficient de majoration égal à 2 %, à 10 %, à 20 % ou bien encore à 33 1/3 % du « coefficient normal ».

Toutes les autres marchandises, autres que celles précédemment visées, sont passibles d'un coefficient égal à 75 % du « coefficient normal ».

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE PENDANT  
LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1923.

L'Administration polonaise vient de publier les résultats définitifs du commerce extérieur de la Pologne pendant le premier semestre de l'année 1923; d'après ces renseignements, ce commerce a atteint les valeurs ci-après énoncées en millions de francs suisses (Il n'est pas inutile de rappeler que le franc suisse valait 4.864 marks polonais en janvier 1923; 7.897. en février; 8.075. en mars; 8.239. en avril; 8.920. en mai; 15.274. en juin).

Année 1923	Importations (en millions de francs suisses)	Exportations (en millions de francs suisses)
Janvier.....	99,8	71,8
Février.....	81 8	115,4
Mars.....	100,6	146,7
Avril.....	105,1	113,8
Mai.....	107,8	100,3
Juin.....	100 1	102,9
Totaux.....	595,2	650,9

Comme le tableau précédent permet de le constater, les importations polonaises n'ont dépassé les exportations que pendant les

mois de janvier (28 millions de francs suisses) et de mai (7,5 millions de francs suisses); au cours des autres mois, on note un excédent sensible des exportations : 33,6 millions de francs suisses en février; 46,1, en mars; 8,7, en avril; 2,8, en juin.

En nombres relatifs, la proportion des exportations aux importations a été de 72 % en janvier; 139 % en février; 145,9 % en mars; 108,3 % en avril; 93 % en mai; 102,8 % en juin.

Dans l'ensemble du premier semestre 1923, la valeur des exportations polonaises a dépassé de 55,7 millions de francs suisses celle des importations, ce qui représente, par rapport aux importations, un excédent de 9,3 % au bénéfice des exportations.

#### *Importations en Pologne.*

Si l'on considère non plus les valeurs, mais les poids, la Pologne a importé, au cours du premier semestre 1923, 6.738 tonnes de bétail et 1.610.639 tonnes de marchandises, se répartissant de la manière suivante par grande catégorie.

	Importations (en tonnes)
Produits alimentaires .....	149.987
Matières premières .....	1.148.956
Produits semi-ouvrés .....	96.917
Produits finis .....	214.769
Divers .....	10
Total.....	<u>1.610.639</u>

Les principaux produits alimentaires importés sont : les céréales et leurs farines (55.906 tonnes); les fruits frais et séchés (19.455 tonnes); les graisses comestibles (15.653 tonnes); le café (2.838 tonnes); le cacao et le chocolat (2.584 tonnes); le thé (1.540 tonnes); les eaux-de-vie, cognacs et liqueurs (1.417 tonnes); les poissons (33.357 tonnes); les épices (1.530 tonnes); le tabac (6.932 tonnes).

Les matières premières importées consistent surtout en coton (30.650 tonnes); en laine (11.508 tonnes); en jute (5.196 tonnes); en graines de semences (1.822 tonnes); en engrais artificiels (160.626 tonnes); en charbon (138.043 tonnes); en minerais (330.860 tonnes); en fer brut (48.939 tonnes); en vieilles ferrailles (133.909 tonnes); en cuivre, en zinc et en plomb (1.943 tonnes); en drilles et en chiffons (11.386 tonnes); en matériaux de construction (203.082 tonnes).

Parmi les produits semi-ouvrés importés, citons les filés (2.847 tonnes); les tannins (4.887 tonnes) et les matières colorantes (2.624 tonnes).

Enfin, nous indiquons le montant des entrées d'un certain nombre de produits, non visés précédemment : articles métalliques (111.671 tonnes); savons, parfumeries et cosmétiques (1.460 tonnes); graisses techniques (7.206 tonnes); fer en barres (33.777 tonnes); papier et articles en papier (27.098 tonnes); verres (6.531 ton-

nes); goudrons, vernis et cire (16.023 tonnes); produits pharmaceutiques (2.253 tonnes).

*Exportations de Pologne.*

D'autre part, la Pologne a exporté 9.455.032 tonnes de marchandises, dont la répartition fait l'objet du tableau suivant :

	Exportations (en tonnes)
Produits alimentaires.....	212.440
Matières premières .....	8.049.258
Produits semi-ouvrés .....	762.486
Produits finis .....	430.813
Divers.....	35
Total.....	9.455.032

4.774 têtes de bétail ont été au surplus exportées.

On remarquera la place considérable, que les matières premières tiennent dans le commerce d'exportation de la Pologne : certes le charbon figure pour 6.782.342 tonnes dans ce chiffre important; il est certain néanmoins que la Pologne aurait intérêt à pouvoir utiliser davantage les produits bruts vendus à l'étranger, et à développer dans ce but ses industries de transformation.

Les articles suivants constituent, outre le charbon, les éléments essentiels du commerce d'exportation polonais : produits pétroliers (206.897 tonnes); bois brut (1.040.090 tonnes); bois semi-ouvré (530.498 tonnes); articles en bois (18.356 tonnes); pommes de terre (51.099 tonnes); articles en métal (135.874 tonnes); zinc (34.981 tonnes); tissus de coton (4.486 tonnes); tissus de laine (1.029 tonnes); filés (1.425 tonnes).

Citons également les marchandises suivantes : osier (3.064 tonnes); articles de vannerie (546 tonnes); céréales et farines (39.268 tonnes); spiritueux (1.764 tonnes); poissons (3.784 tonnes); fourrages pour le bétail (30.987 tonnes); graines de semence (5.285 tonnes); lin (2.674 tonnes); chanvre (943 tonnes); duvets et plumes (746 tonnes); cuirs bruts et préparés (700 tonnes); pelleteries brutes (145 tonnes); fourrures (146 tonnes); goudron et térébenthine (15.791 tonnes); matières colorantes (2.951 tonnes); ciment (10.986 tonnes); chaux (11.758 tonnes); pierres non ouvrées (137.087 tonnes); produits céramiques (3.707 tonnes); minerais (8.999 tonnes); plomb (9.966 tonnes); allumettes (883 tonnes).

Entre quels pays se partage le commerce extérieur de la Pologne?

Le tableau suivant indique la place proportionnelle (en %) occupée par chaque pays de provenance ou de destination dans la valeur globale des importations ou des exportations polonaises, au cours de chacun des six premiers mois de l'année 1923.

*Importations en Pologne.*

	I	II	III	IV	V	VI
Allemagne.....	45,4	38,1	58,0	44,6	46,6	46,2
Etats-Unis.....	10,4	15,3	19,0	12,7	13,7	14,2
Angleterre.....	9,9	9,2	8,1	7,4	5,6	7,1
Autriche.....	7,1	10,3	9,1	8,9	10,1	8,9
Tchécoslovaquie.....	5,5	5,5	6,3	5,5	5,1	5,9
France.....	4,6	4,0	5,3	3,1	3,3	4,4
Roumanie.....	0,7	1,0	0,7	0,7	0,7	0,5
Autres pays.....	16,7	16,6	13,5	17,1	14,9	12,8
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*Exportations de Pologne.*

	I	II	III	IV	V	VI
Allemagne.....	52,2	64,6	59,0	58,4	53,2	58,4
Roumanie.....	12,8	3,7	4,2	5,6	9,0	9,5
Autriche.....	8,9	6,8	9,0	7,6	7,6	7,9
Angleterre.....	5,7	4,4	5,0	5,7	7,6	5,2
Tchécoslovaquie.....	3,0	3,4	3,9	2,8	2,4	3,2
France.....	2,3	3,6	3,5	1,5	3,0	1,7
Etats-Unis.....	0,5	0,9	0,6	0,4	0,6	0,7
Autres pays.....	14,6	12,6	14,8	18,0	16,6	13,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'administration polonaise n'a pas publié, jusqu'à présent, la répartition des quantités importées ou exportées entre les différents pays fournisseurs ou clients, au cours du mois de juin 1923 : mais ce travail a été établi pour le mois de mai 1923 et a été inséré dans le *Monitor Polski* du 17 octobre 1923; il permet de se rendre un compte suffisant de la distribution du commerce extérieur polonais; aussi en résumerons-nous ci-après les grandes lignes (les chiffres, cités entre parenthèses expriment, pour chacune des marchandises envisagées, la part, en %, du pays intéressé dans la valeur du trafic polonais d'importation ou d'exportation).

*Importations en Pologne.*

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, plus particulièrement dans notre note insérée dans *la Pologne* du 15 juillet 1923, pages 80 et suivantes, l'Allemagne occupe la première place dans le commerce d'importation polonais, dont elle fournit plus de la moitié de la valeur.

Tout d'abord, nous relevons les vieilles ferrailles (98,6 % de la valeur de l'importation polonaise), les matériaux de construction (88,8 %), les minerais (85,3 %), les matières colorantes (82,3 %), les chaussures (80 %), le fer brut (78,6 %), le fer en barres (75,8 %), les vêtements confectionnés (73,5 %), le verre (71,7 %), le papier et les articles en papier (71,3 %), les pelleteries brutes et confectionnées (71,3 %), les chiffons (70,9 %), les articles métalliques

(67 %), le charbon (64,8 %), le linge (62,3 %), les produits pharmaceutiques (56,8 %), les vernis (56,1 %), le cuivre, le zinc et le plomb (50,1 %).

Puis viennent, parmi les autres articles importés, les céréales et leurs farines (9,9 %), les fruits frais et séchés (20,5 %), le café (12,3 %), le cacao et le chocolat (20,3 %), le thé (4 %), les poissons (45,8 %), les graisses comestibles (35,5 %), le tabac (30,4 %), le coton (4,5 %), la laine (25,2 %), la soie (25,2 %), le jute (43,1 %), les filés (25,4 %), les tissus (42 %), les articles en cuir (32,8 %), les peaux brutes et ouvrées (25,5 %), les graines de semence (44,1 %), les engrais artificiels (23,6 %), les tanins (14,5 %), les savons, parfumeries et cosmétiques (40,3 %), les graisses techniques (28,4 %).

En résumé, dans le commerce d'importation polonais, l'Allemagne a fourni, en mai dernier, 23,4 % de la valeur des produits alimentaires, 34,7 % de la valeur des matières premières, 48,2 % de la valeur des produits semi-ouvrés, 62,7 % de la valeur des produits finis.

Les Etats-Unis sont au second rang des pays fournisseurs de la Pologne, à laquelle ils vendent 26,1 % de la valeur des produits alimentaires importés, 27,3 % de la valeur des matières premières, 2 % de la valeur des produits semi-ouvrés, 3 % de la valeur des produits finis.

Le principal article d'importation est le coton (86,9 %); puis, on remarque les céréales et leurs farines (64,9 %), les tanins (38,7 %), les graisses comestibles (27,2 %), le tabac (14,3 %), le jute (12,8 %), le cacao et le chocolat (7,8 %).

Après les Etats-Unis, l'Autriche, qui vend surtout des produits finis (17,7 %), des produits semi-ouvrés (13,8 %), et peu de matières premières (1,7 %) et de produits alimentaires (1,6 %).

Les importations autrichiennes consistent surtout en articles de cuir (55,7 %), en vins, cognacs et liqueurs (54,1 %), en peaux brutes et ouvrées (43,2 %), en tissus (22,7 %), en cuivre, zinc et plomb (22,6 %), en linge (21,3 %), en filés (19,2 %), en vêtements confectionnés (18,7 %), en chaussures (17,6 %), en papier et en articles en papier (17,3 %), en articles métalliques (12,3 %), en colorants (12,1 %).

L'Angleterre a surtout importé des produits semi-ouvrés (11,4 %); puis des matières premières (9,9 %), des produits alimentaires (6,5 %), des produits finis (2,3 %).

Dans la nomenclature des produits achetés par la Pologne à ce pays, on note plus particulièrement le thé (55,9 %), les graisses techniques (38,8 %), la laine (28,2 %), les produits pharmaceutiques (25,6 %), les filés (21,8 %), les colorants (15,1 %), le cuivre, le zinc et le plomb (15,1 %).

Les importations tchécoslovaques ont concerné tout d'abord les produits semi-ouvrés (9,6 %), puis les produits finis (6,6 %), les matières premières (3,8 %), enfin les produits alimentaires (2,2 %).

Les principaux articles de l'importation tchécoslovaque sont le charbon (34,5 %), les peaux brutes et ouvrées (15,6 %), le linge

(14,8 %), le fer en barres (13,6 %), le fer brut (12,9 %), le verre (12,4 %), les tissus (10,6 %).

La France ne se présente qu'au sixième rang des pays importateurs en Pologne, à laquelle elle fournit seulement 1 % de la valeur des produits alimentaires importés, 4,5 % de la valeur des matières premières, 5,7 % des produits semi-ouvrés, 3,3 % des produits finis.

Le commerce d'importation français intéresse la savonnerie et la parfumerie (48,7 %), les vins, cognacs et liqueurs (33,1 %), la laine (18,9 %), les filés (13,1 %), les vernis (12,3 %), les tissus (10,8 %), les pelleteries brutes et confectionnées (8 %), les épices (6,7 %), les produits pharmaceutiques (6,4 %), les graines de semences (4,8 %), les chiffons (4,4 %).

Quant à la Roumanie, son commerce est presque insignifiant : 2,5 % de la valeur des produits alimentaires importés par la Pologne; 0,4 % de la valeur des matières premières et 0,6 % de la valeur des produits semi-ouvrés.

Nous remarquons, parmi les articles importés, les graines de semence (34,6 %), les fruits frais et séchés (12,7 %), les vins, cognacs et liqueurs (4,8 %), le bétail vivant (4,5 %).

L'Allemagne, les Etats-Unis, l'Autriche, l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, la France et la Roumanie sont les seuls Etats sur les importations desquels la statistique polonaise fournit des renseignements détaillés : nous pouvons néanmoins compléter les informations précédentes en signalant que le bétail vivant est surtout fourni par l'Ukraine (69,9 %), la Russie (22 %); les fruits frais et secs, par l'Italie (47 %); le café, par le Brésil (37,6 %); le cacao et le chocolat, par la Hollande (32,8 %); le tabac, par la Grèce (16,9 %), la Hollande (12,8 %), les Indes néerlandaises (3,3 %), la Turquie (7 %); la soie artificielle, par la Suisse (73,3 %); les engrais artificiels, par le Chili (35,3 %) et la Tunisie (39,2 %).

#### *Exportations de Pologne.*

C'est toujours l'Allemagne qui occupe la première place dans le commerce d'exportation de la Pologne; toutefois le rang des autres Etats n'est plus le même que dans le commerce d'importation.

L'Allemagne a reçu de la Pologne, en mai 1923, 15,8 % de la valeur des produits alimentaires exportés; 73 % de la valeur des matières premières; 57,5 % de la valeur des produits semi-ouvrés; 35,4 % de la valeur des produits finis.

L'Allemagne a acheté en Pologne surtout des fourrages pour le bétail (100 % de la valeur de l'exportation polonaise), du plomb (95,9 %), des colorants (87,4 %), de la chaux (88,5 %), des pierres non ouvrées (88, %), des minerais (86,5 %), du duvet et des plumes (83,5 %), du bois brut (79,5 %), du zinc (78,1 %), du charbon (72,4 %), des articles métalliques (63,7 %), de la vannerie (63,6 %), des peaux brutes et ouvrées (62,7 %), du houblon (52,4 %).

Citons également, parmi les exportations à destination de l'Allemagne, les bois semi-ouvrés (33,3 %), les articles en bois (27,4 %), les céréales et les farines (28,2 %), le sucre (5 %), les poissons (30, %),

les graines de semence (38,1 %), le lin (40,9 %), les soies de porc (47,3 %), les fourrures (22,8 %), les filés (33,6 %), le pétrole brut (11,3 %), les produits pétroliers (29,4 %), la vaseline et la paraffine (11 %), les huiles de graissage (38 %), le ciment (25,7 %), les articles céramiques (8,6 %), les allumettes (21,9 %).

La Pologne importe en Roumanie 2,8 % de la valeur de ses exportations de produits alimentaires; 0,8 % de la valeur de ses exportations de matières premières et de produits semi-ouvrés, et 28,2 % de la valeur de ses exportations de produits finis.

Par ordre d'importance, les entrées de marchandises polonaises sur le territoire roumain intéressent les marchandises suivantes : produits céramiques (71,6 %), tissus de laine (66,7 %), tissus de coton (64,7 %), poissons (63,9 %), houblon (12,5 %), articles métalliques (12 %), vaseline et paraffine (8,9 %), peaux brutes et ouvrées (7,6 %), vannerie (6,3 %).

Après l'Allemagne et la Roumanie, ce sont l'Angleterre et l'Autriche qui détiennent, également, la troisième place dans le commerce d'exportation polonaise : l'Angleterre reçoit surtout des produits alimentaires (25,2 %), des produits semi-ouvrés (18,6 %), mais peu de produits finis (2,2 %) et de matières premières (0,7 %); l'Autriche achète d'abord des matières premières (13,6 %), puis des produits finis (7 %) et enfin quelques produits semi-ouvrés (1,7 %) et produits alimentaires (0,1 %).

Les exportations à destination de l'Angleterre consistent plus particulièrement en pelleteries brutes (51,5 %), en bois semi-ouvrés (36,3 %), en sucre (30,6 %), en allumettes (27,7 %), en vaseline et en paraffine (26,5 %), en filés (21,8 %), en articles de bois (16,2 %); les exportations à destination de l'Autriche, en ciment (47,3 %), en soies de porc (25,2 %), en produits pétroliers (21,2 %), en tissus de coton (20,6 %), en vannerie (19 %), en charbon (18,3 %), en vaseline et en paraffine (10,3 %), en articles de bois (10,3 %), en huiles de graissage (7,9 %), en houblon (6,4 %).

Ce sont surtout des produits alimentaires (15,3 %) que la France achète en Pologne, puis des produits semi-ouvrés (4 %), des produits finis (1,3 %), enfin des matières premières (0,6 %).

Voici dans quel ordre se présentent les articles d'exportation polonais, destinés à la France : pelleteries brutes (45,6 %), allumettes (32,5 %), houblon (27,2 %), graines de semence (22,6 %), sucre (20,6 %), lin (17,9 %), articles en bois (16,9 %), vaseline et paraffine (16,1 %), soies de porc (9,4 %), céréales et farines (7,3 %), duvets et plumes (6,4 %), bois semi-ouvrés (6,4 %), graisses industrielles (4,1 %).

La Tchécoslovaquie n'importe que 3 % de la valeur des produits finis exportés par la Pologne; ce chiffre, déjà minime, s'abaisse à 2,7 % pour les matières premières, à 2,2 % pour les produits semi-ouvrés et à 0,1 % pour les produits alimentaires.

Le trafic polono-tchécoslovaque porte principalement sur le chanvre (98,5 %), le pétrole brut (50,8 %), le ciment (26,1 %), les produits pétroliers (15,7 %), les graines de semence (15,6 %), les grais-

ses industrielles (15,6 %), les minerais (13,5 %), les pierres non ouvrées (10,7 %), le zinc (6,7 %), le lin (6,3 %), la chaux (6,2 %), les filés (4,8 %), le plomb (3,5 %), le bois brut (3,4 %), les articles de bois (2,7 %), le duvet et les plumes (2,5 %).

Contrairement à ce que nous avons constaté pour le commerce d'importation polonais, les Etats-Unis n'occupent qu'une place infime dans le commerce d'exportation : 0,3 % de la valeur des produits alimentaires et des matières premières exportées par la Pologne; 0,7 % de la valeur des produits semi-ouvrés; 1,3 % de la valeur des produits finis.

Les transactions effectuées par les acheteurs américains en Pologne visent notamment les fourrures (76,1 %), le lin (15,5 %), les articles de bois (11,9 %), la vaseline et la paraffine (10,8 %), les soies de porc (6,2 %), les plumes et le duvet (4,6 %), les filés (2,5 %), la vannerie (2,3 %).

Notons, pour terminer, que le Danemark reçoit 41,9 % des céréales et des farines exportées par la Pologne; d'autre part, c'est à la Russie (81,5 %) et à l'Ukraine (18,5 %) que sont destinés les spiritueux vendus par la Pologne à l'étranger.

### III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

#### L'EMPRUNT INTÉRIEUR POLONAIS.

Un arrêté du 12 novembre 1923, publié au *Monitor Polski* du 14 novembre 1923, stipule que le taux de remboursement des bons du Trésor polonais 6 % de la série IC, échéant le 15 novembre 1923, a été fixé à 301,900 marks polonais pour un « zloty ».

Sur la question des emprunts intérieurs polonais, on pourra se reporter aux informations que nous avons données dans *la Pologne* du 15 novembre 1923, page 467 et du 15 octobre 1923, page 386.

A. MERLOT.

---

## LA VIE INTELLECTUELLE

LE CENT CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION D'ÉDUCATION.

La Pologne vient de célébrer d'une façon solennelle le cent cinquantième anniversaire de la fameuse *Commission d'éducation*, créée en 1773 par le roi Stanislas-Auguste. L'origine de cette institution, sous tous les rapports remarquable, remonte ainsi à l'époque mémorable qui est comprise entre le premier et le second partage de la Pologne et où, dans un élan irrésistible, la nation polonaise tout entière s'était attelée à la noble tâche de la régénération nationale.

La Commission d'éducation, comme le fait, avec juste raison, remarquer *Henri Grappin* dans son excellente *Histoire de Pologne*, c'était le premier Ministère de l'Instruction Publique créé dans un Etat européen.

Jusque-là l'enseignement reposait en Pologne entre les mains de la Compagnie de Jésus et de quelques autres ordres religieux dont les services rendus dans ce domaine sont innombrables. Pendant des siècles, ce sont les jésuites et les membres de quelques autres congrégations qui assurent à eux seuls l'enseignement dans les milieux de la noblesse polonaise et dans les écoles créées pour les jeunes gens de cette noblesse qui était, à ce moment, l'unique représentant, pour ainsi dire, de la nation.

La Commission d'éducation marque un pas décisif dans le domaine de l'enseignement. Créée au moment de la dissolution en Pologne de la Compagnie de Jésus et quelques mois après la mort du célèbre frère *Konarski*, l'auteur du *Collegium Nobilium* et d'autres institutions où il rivalisait sur le terrain de l'enseignement avec les Jésuites, la Commission d'éducation, composée par excellence de personnalités laïques, a pour objet de dégager l'enseignement des influences exclusives de l'Eglise.

Cela ne veut toutefois pas dire qu'elle entre en conflit avec cette dernière. Nullement. Elle reste avec elle en contact étroit. Beaucoup d'anciens jésuites sont chargés par elle de chaires dans différentes écoles et composent les manuels qui sont ensuite recommandés aux écoles par la Commission. Mais il s'agit d'enlever à l'enseignement le caractère exclusivement religieux ou plutôt scolastique qu'il portait jusque-là et qui l'empêchait d'évoluer conformément à l'esprit des temps et aux exigences de l'époque.

Pour atteindre ce but, la Commission commence par élaborer un programme d'enseignement unique pour toute la République et approprié aux besoins du pays. Elle décide de recruter exclusivement le personnel enseignant parmi les laïques. Ce n'est pas facile au début. Le manque de professeurs se fait sentir et la Commission est forcée de se servir encore un certain temps de profes-

seurs portant la robe. Elle commence toutefois par supprimer les chaires de théologie et de philosophie scolastique. Cela fait, elle procède à une réforme radicale de l'Université et s'occupe activement d'élaborer un programme uniforme de l'enseignement.

L'abbé *Hugo Kollontaj* est chargé de transformer l'Académie de Cracovie à l'image des Universités occidentales. La réforme de celle de Wilno est confiée à l'ex-jésuite *Martin Odlanicki-Poczobut*. Ces deux institutions qui prennent le nom d'écoles centrales (*szkoly glowne*) sont épurées des traditions moyenâgeuses qui s'y étaient fortement implantées. Le niveau de l'enseignement est sensiblement relevé, particulièrement en ce qui concerne les sciences. A Cracovie, on construit un observatoire astronomique qui est doté d'une riche collection d'appareils acquis chez l'abbé *Rogalinski* de Poznan. On y organise également un laboratoire de chimie, on y fonde une école de médecine où, pour la première fois, l'anatomie est enseignée sur des corps humains. A Wilno, on perfectionne l'observatoire, déjà célèbre du temps des jésuites, en lui fournissant des appareils nouveaux. Des professeurs venus de l'étranger occupent les chaires d'histoire naturelle, de chimie et d'anatomie. L'Université de Wilno devint bientôt célèbre et groupe autour d'elle une véritable élite intellectuelle.

La Commission d'éducation s'occupe en même temps de réformer les écoles primaires. Les écoles centrales ouvrent des cours spéciaux pour les instituteurs. On fonde une Société chargée de la rédaction des manuels de l'enseignement primaire. Les écoles sont munies d'un matériel d'enseignement de premier ordre, comme collections zoologiques, mappemondes, cartes géographiques, etc.

La Commission ne se fie pas à ses propres forces. Elle consulte des spécialistes étrangers. On fait venir de France le célèbre pédagogue *Pierre Samuel Dupont de Nemours*, on demande des indications à l'illustre savant italien, *Jean Borelli*, membre de l'Académie de Berlin. Les travaux de la Commission se poursuivent activement et en 1781, son secrétaire général, l'ex-jésuite *Grégoire Piramowicz*, achève la rédaction d'un projet de règlement général pour les écoles qui, sous le nom de *Statut de la Commission d'éducation nationale* [*Ustawy Komisji edukacji narodowej*], est approuvé par le roi et entre en vigueur. Ce statut est extrêmement intéressant. Il prouve l'effort fourni par la Commission, à une époque où aucun système uniforme d'enseignement n'avait encore été élaboré en Europe, il démontre que les membres de la Commission étaient capables d'un véritable travail créateur et qu'ils se rendaient compte de l'importance qu'avait pour le pays la réalisation de l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

Le territoire de la République polonaise est partagé en neuf sections, les sections de Grande-Pologne (Posnanie), de Mazovie, de Petite-Pologne (Galicie), de Wolhynie, d'Ukraine, de Lithuanie, de Ruthénie, de Samogitie et de Polésie. Chaque section comporte une école principale (*szkola wydzialowa*) d'enseignement secondaire, ou plutôt une école centrale répondant, plus ou moins, au type moderne

de nos lycées, un nombre illimité d'écoles supplémentaires, ainsi que d'écoles paroissiales. L'école *principale* comptait six classes, où le cours était d'un an dans chaque classe, sauf la cinquième, où le cours était de deux ans. Le personnel enseignant comprenait six professeurs, un aumônier et deux *maîtres* de langues étrangères. Les écoles supplémentaires (*szkoly podwydzialowe*) comptaient trois classes dont le cours était de deux ans dans chaque. Le personnel enseignant comptait trois professeurs, un aumônier et deux maîtres de langues étrangères. Chaque école supplémentaire avait à sa tête un pro-recteur qui était chargé de la surveillance des écoles paroissiales de sa circonscription.

Toutes les écoles entretenues aux frais de la Commission d'éducation portaient le nom d'écoles *académiques*. Leur personnel enseignant, aussi bien laïque qu'ecclesiastique, constituait une classe à part de citoyens qui ne dépendaient que de la juridiction du recteur de l'école centrale de la région.

Il existait, en dehors des écoles académiques, toute une série d'institutions d'enseignement libre entretenues par différentes congrégations, comme les dominicains, les basilien, les bénédictins, etc..., dont le programme devait toutefois être conforme à celui qu'avait élaboré la Commission. D'après ce programme, les élèves n'étaient plus astreints à une série d'exercices religieux obligatoires, comme la récitation du rosaire et des litanies. On ne leur imposait que d'assister, avant les leçons, au sacrifice de la messe et de s'approcher une fois par mois du tribunal de la Pénitence.

L'enseignement religieux avait été remplacé par des cours de *morale chrétienne* dont était chargé l'aumônier et qui avaient lieu le dimanche à l'église, pour les élèves des classes supérieures, et à l'école, pour les élèves des deux premières classes. Ces cours avaient lieu sous forme de sermons. Ils étaient complétés par un petit manuel que devaient étudier les élèves et qui portait le nom de *Catéchisme des cadets* (*Katechizm kadecki*) de *Czartoryski*. Ce « catéchisme » inculquait les avantages du bien et les périls du mal non par la promesse de récompenses dans la vie future, mais en faisant comprendre les conséquences qu'entraînaient pour le bien-être de la Société les vertus et les crimes.

La réforme réalisée par la Commission d'éducation avait également un immense avantage, au point de vue national. Le latin avait cessé d'être employé comme langue enseignante et avait été remplacé par le polonais. L'histoire de Pologne prenait également une place importante dans l'enseignement, dont jusque-là elle avait été presque exclue. La jeunesse y puisait des leçons pour l'avenir. L'exemple des grands hommes de son pays l'engageait à les imiter et à se dévouer pour le bien public comme l'avaient, à tant de reprises, fait leurs ancêtres. Si l'on ajoute à cela que les professeurs s'efforçaient de développer chez leurs élèves le respect de tous les grands savants indépendamment de leurs opinions politiques et religieuses, système qui faisait traiter sur un pied d'égalité, au point de vue scientifique, Spinoza, Pascal, Voltaire et Jean-Jacques Rous-

seau, on comprendra toute l'étendue de l'œuvre entreprise par la Commission d'éducation, œuvre qu'elle ne put réaliser qu'en partie, le démembrement de la Pologne étant venu interrompre son travail productif. Le souvenir des efforts des grands hommes que furent *Ignacy Massalski*, évêque de Wilno, le prince *Michel Poniatowski*, primat de Pologne, le prince *Auguste Sulkowski*, voïévode de Poznan, le chancelier de Lithuanie *Joachim Chreptowicz*, le grand chancelier *André Zamoycki* et les autres membres de la Commission d'éducation est resté à jamais vivant dans les annales du mouvement intellectuel en Pologne et c'est animée d'un pieux respect pour ce souvenir que la nation polonaise a fêté cette année le cent cinquantième anniversaire de la création d'une institution qui rappelle les heures les plus sublimes du relèvement national en invitant les contemporains à suivre dans le redressement actuel de la Pologne l'exemple de leurs glorieux ancêtres.

Paul KLECZKOWSKI.

## LIVRES ET PÉRIODIQUES

*Mercur de France* (15 octobre 1923). Ambroise Got : *la littérature pangermaniste d'après-guerre*.

M. Ambroise Got a rassemblé pour le *Mercur* quelques-uns des textes les plus édifiants de la récente littérature revancharde allemande. On les lira avec le même intérêt que ceux publiés l'an dernier par M. André Fribourg dans son volume *les Semeurs de haine*, et l'on en retirera la même édification.

Je transcris de ces documents le poème suivant qui doit absolument figurer dans *la Pologne* :

Que Dieu aide la cause allemande des justes. Qu'il ne permette pas  
Que des hommes allemands soient asservis par des Polonais ;  
Qu'il nous donne la force de briser la puissance de la Pologne,  
De nous venger féroceement dans le sang et dans le fer,  
Qu'il leur envoie la maladie, que leur pays soit ravagé par la peste,  
Que des fruits vénéneux croissent dans leurs champs ;  
Que le diable emporte aux enfers  
La couvée des Polonais sales et répugnants.  
Si Posen et la Silésie deviennent polonais,  
Que Dieu fasse alors crever  
Dans le giron de la mère, les enfants, tels des bêtes.  
Que Dieu paralyse pieds et mains des Polonais,  
Les estropie, les aveugle,  
Les frappe de surdité et de démente ; femmes et enfants pèle-mêle.  
Que toute la Pologne, villages et villes, retentisse  
Non pas de jubilations mais de gémissements et de lamentations ;

Puisse ainsi Dieu rafraîchir la vengeance allemande.  
Ensuite, Tout-Puissant, déverse tes éclairs,  
Que soient réduites en cendres à l'ardeur du brasier  
Les mines et les usines; que brûlent ou se noient  
En tas hommes, femmes et enfants;  
Que leur semence soit foulée par nos pieds;  
Pussions-nous massacrer avec volupté grands et petits,  
Tremper notre poignard dans leurs entrailles.  
Que toute la terre de Pologne convertie en fournaise  
Soit couverte de cendres et de fumée,  
Il existe un Dieu qui venge et exécute,  
Et c'est ce Dieu qui anéantira l'engeance polonaise.  
Un cœur allemand ne se laisse pas amollir ;  
Que triomphe non pas la paix, mais la haine entre les deux pays,  
Et si une fois je m'équipe pour la lutte mortelle  
Même expirant, je m'écrierai :  
Faites de la Pologne un désert !

Ces gentillesses ont pour auteur un certain Erich Zander. Elles ont été publiées dans une feuille du Wurtemberg : *les Bœblingen Boten*. Malheureusement, M. Got ne nous donne pas la date du numéro.

« Ce chant, remarque l'écrivain du *Mercur*, relève beaucoup plus de la pathologie que de la littérature ». Il est certain que cette transposition par un cerveau allemand des imprécations célèbres de la Camille d'*Horace* manque de tenue. Mais c'est un témoignage trop révélateur de la mentalité haineuse et bestiale de certains Allemands d'après-guerre ; à ce titre il fallait l'enregistrer. *Et nunc erudimini*.

Vicomte de Guichen : *Du Rhin à la Vistule, questions d'histoire diplomatique contemporaines*, un vol. in-12 de 294 pages. Attinger, 1923.

M. le vicomte de Guichen est premier secrétaire d'ambassade honoraire. C'est dire que pendant une carrière diplomatique longue et féconde, il a acquis et non pas seulement théoriquement, une connaissance approfondie des grands problèmes internationaux. Les fonctions importantes dont il était chargé, les relations personnelles qu'il avait su se faire l'ont mis à même de voir et de recueillir beaucoup. Au cours de ses séjours dans les grandes villes de l'Europe, il a consulté les dépôts et les bibliothèques; ses amitiés lui ont souvent ouvert l'accès des collections officielles ou privées d'archives et de documents les plus utiles mais aussi les plus fermées. Les travaux d'histoire diplomatique auxquels il se consacre depuis quelques années sont donc le résultat de longues, patientes, et parfois très difficiles recherches, et ils sont d'autant plus précieux. Je rappelle que l'Académie des Sciences morales et politiques a couronné ces beaux livres qui s'appellent : *La Révolution de juillet 1830 et l'Europe*. — *La crise d'Orient de 1839 à 1841 et l'Europe*; etc...

C'est également sous le parrainage de cette Académie, si j'ose m'ex-

primer ainsi, que se présente ce nouveau volume. M. de Guichen y a réuni sept communications faites de 1916 à 1923 devant les membres de la savante compagnie. La plupart ont été signalées ici même au moment de leur publication en brochure ou dans *les comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, mais cela n'interdit point d'y revenir, d'autant que les morceaux insérés dans le présent recueil se complètent et s'éclairent les uns les autres; et qu'ainsi le commentaire n'est pas une redite.

C'est un examen de conscience que l'on fera à la suite de l'auteur. Non point qu'il veuille se poser en censeur, mais des documents qu'il a su choisir se dégagent une grave leçon dont l'amertume ne doit pas empêcher d'apprécier l'utilité.

Quand, pour la première fois, en octobre 1916, M. de Guichen prit la parole à l'Académie des Sciences morales et politiques, ce fut pour exposer l'absolue nécessité du fédéralisme en Allemagne pour assurer une paix durable. Il se référait alors aux ouvrages quasi inconnus en France, à cette date, de Constantin Frantz, il invoquait le témoignage du professeur Foerster. Six ans plus tard, il illustrait sa thèse d'un exemple concret, particulièrement frappant, la question de Bavière, et montrait comment l'occasion s'était envolée de donner aux Allemagnes une nouvelle organisation qui nous eût évité les incertitudes et les anxiétés du présent et de l'avenir.

A ces regrets sur le Rhin correspondent les erreurs sur la Néva et la Vistule. L'étude des relations commerciales et politiques russo-allemandes a permis à M. de Guichen de souligner jusqu'à quel point les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg sont restés longtemps unis par une commune haine à l'égard de la France. L'examen de l'évolution de la politique russe depuis un siècle lui a donné l'occasion de préciser l'importance de la question polonaise comme facteur essentiel de l'action européenne de la Russie. Quand, en 1867, Alexandre II vint visiter la première exposition universelle, Napoléon III, le jour même de l'arrivée du tzar à Paris, l'entretint de la Pologne. Fort mécontent, l'autocrate déclara : « Si j'avais pu prévoir un tel accueil, je me serais dispensé de venir ici », et le jour de son départ, il confia à M. Chevandier de Valdrome, plus tard ministre de l'intérieur du cabinet Ollivier : « Quand vous reverrez votre souverain, vous pourrez lui dire que je pars brouillé avec la France. » C'est que le crime commis en commun crée entre les complices un lien quasi indestructible.

On trouvera tout cela conté par le menu dans ce livre riche de documents étrangers, et souvent nouveaux. Qu'en réfléchissant sur ces erreurs du passé et du présent, nous nous abstenions du moins d'y retomber à l'avenir, et que nos méditations nous délivrent de l'esprit de système : *laissez-vous guider par les circonstances, disaient ou à peu près les Anciens, et elles vous servent; résistez-leur, elles vous entraînent.*

---

Courrier du Parlement (6 et 13 octobre 1923). — Jacques Chartrain : *La Pologne et la France*.

Ce sont des vérités de bon sens que développe M. Chartrain dans *le Courrier du Parlement*, à propos du crédit de quatre cent millions accordé par la Chambre à la Pologne et qui — à la suite de la récente enquête faite par M. Bérenger dans l'Europe orientale — va être incessamment ratifié par le Sénat. Très heureusement, M. Chartrain montre l'importance capitale de la Pologne pour l'équilibre de l'Europe centrale comme pour la sécurité et l'action légitime de la France et de la Belgique entre les impérialismes russe et allemand; chiffres à l'appui, il prouve que la situation économique de la Pologne garantit très suffisamment le prêt français dont il examine les différentes modalités afin d'établir que le Trésor français pourra sans inconvénients assumer cette tâche nouvelle.

Floréal (29 septembre 1923). — Pierre Mariel : *Une nation qui resuscite, la Pologne*.

En essayant de démêler les traits principaux de l'âme polonaise, et de passer en revue les caractères essentiels, géographiques, politiques, sociaux, économiques de la Pologne et de faire tenir tout cela en quatre pages, M. Mariel tentait une entreprise plus que difficile. Il s'en est tiré cependant à son honneur. Quelques photographies judicieusement choisies illustrent ce bon article.

La Vie (15 octobre 1923). — E. Woroniecki : *Connaissons nos amis et : Une monographie française sur Adam Mickiewicz*.

*La Vie* du 15 octobre nous apporte deux notes de critique consacrées par M. Woroniecki à l'*Histoire de Pologne* de M. Henri Grappin et à l'ouvrage de M. Szpotanski : *Adam Mickiewicz et le romantisme*, qu'on lira avec intérêt, et auxquelles on ne reprochera que leur brièveté, les réduisant à un état un peu trop « squelettique ». Soit dit en passant, c'est le défaut commun à tout ce qu'insère *La Vie* : « peu de mots, beaucoup d'idées », mais cela ne va pas sans regrets pour le lecteur.

Henri de MONTFORT.

## REVUE DE LA PRESSE POLONAISE

### LA SITUATION FINANCIÈRE.

Les lecteurs de *La Pologne* ont pris connaissance de l'étude magistrale que M. François Dolezal a consacrée, il y a quinze jours, au budget polonais pour 1924. Il faut compléter aujourd'hui cette étude par la nouvelle de la création auprès du Ministère des Finances d'un Comité spécial composé exclusivement de parlementaires : quatre députés et quatre sénateurs.

La « *Gazeta Warszawska* » a demandé au député Zdziechowski, membre du Comité financier, de résumer le programme de ses travaux.

M. Zdziechowski, dit ce journal, a démenti tout d'abord les bruits d'après lesquels il y aurait des divergences de vues entre le ministre des Finances et le Comité et il constata de la manière la plus formelle que les programmes du ministre et du Comité sont tout à fait identiques. La réforme monétaire est, d'après ce programme, son point principal et on procédera déjà à sa réalisation dans les premiers mois de l'année prochaine. M. Zdziechowski a exprimé sa profonde conviction qui est partagée par tous ses collègues du Comité de finances que le change polonais sera stabilisé dans deux mois, vu surtout l'équilibre du budget tel qu'il vient d'être présenté à la Diète. La fixation des impôts dans une monnaie stable et la question des mesures contre le manque de numéraire, sont deux autres problèmes qu'aura à résoudre le Comité de finances.

Le « *Kuryer Poranny* », d'autre part, exprime les réflexions suivantes au sujet de l'œuvre d'assainissement financier :

La situation de la Pologne est beaucoup plus forte que la situation de l'Allemagne. Nos grands bassins miniers ne se trouvent pas sous une occupation étrangère et les ressources actuelles réservent au pays un brillant avenir économique. Notre maladie, c'est le manque de réserves dans le Trésor et l'avalissement du change. Mais ce sont là des maladies passagères.

Le journal ajoute que l'adoption du projet de loi portant sur la valorisation des revenus de l'Etat, fixés en monnaie-or, doit entraîner automatiquement l'évaluation des salaires en monnaie stable.

### LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA POLOGNE ET LA RUSSIE.

Nous croyons intéressant de citer une opinion, russe, au sujet des relations économiques entre la Pologne et la Russie. Voici les déclarations que le nouveau représentant commercial des Soviets à Varsovie a faites récemment à un rédacteur du *Kuryer Polski* :

Les échanges commerciaux polono-russes, a-t-il dit, ne cessent de se développer, ils occupent déjà en ce moment une place importante dans nos bilans respectifs, mais ils sont encore loin d'atteindre leur point cul-

minant. Le commerce extérieur russe se concentre, pour ainsi dire, entre les mains des sociétés anonymes créées par l'Etat avec le concours des capitaux privés. Ce sont donc ces sociétés qui dirigent principalement le mouvement des exportations et des importations russes.

Pour M. Miaskof, il va sans dire que le moyen le plus commode pour la Russie est d'importer les produits polonais, notamment ceux de l'industrie textile, qui étaient avantageusement connus sur le marché russe avant la guerre.

La Pologne peut aussi exporter de grandes quantités de produits sidérurgiques et chimiques et, en général, des objets fabriqués.

En revanche, ajouta le représentant des Soviets, la Russie peut exporter en Pologne beaucoup de matières brutes, de nature à être transformées dans les usines polonaises et réexpédiées sur les marchés orientaux. C'est ici que ressort toute l'importance de la Pologne comme pays de transit appelé à jouer dans l'avenir un rôle capital dans le commerce entre l'Orient et l'Europe centrale et occidentale. Voici pourquoi la collaboration polono-russe, sur le terrain économique, est nécessaire pour les deux pays.

Et M. Miaskof, conclut que, pour sa part, il a pleine confiance que cette collaboration prendra avec le temps toute l'envergure désirable.

Stéphane AUBAC.

## INFORMATIONS DIVERSES

*M. Witold Hryniewicki* s'est éteint à Biarritz, le 6 novembre 1923, à l'âge de 87 ans. Fils d'un émigré polonais de 1831, il avait suivi les cours de l'École Nationale des Beaux-Arts, dans la section d'architecture. Il avait exercé la profession d'architecte d'abord à Paris et ensuite à Anvers, où il travailla à la construction de plusieurs quartiers de la ville d'Anvers. A son retour à Paris, il s'occupa avec beaucoup de zèle et de dévouement des affaires de l'émigration polonaise comme secrétaire du Conseil d'administration de l'Œuvre de Saint-Casimir et comme membre du Conseil d'Administration de l'Association Polonaise des imposés volontaires. Son frère aîné, Louis Hryniewicki, avait épousé Hélène Mickiewicz, fille du grand poète Adam Mickiewicz. Sa sœur, Hélène Hryniewicka, avait épousé le peintre Léon Kaplinski.

\*  
\*\*

*M. Etienne Paszkowicz* est décédé à Roanne (Loire) le 22 novembre 1923, à l'âge de 74 ans. Il était le neveu du docteur Félix Michalowski, bien connu dans l'émigration polonaise. Né en Pologne, il arriva à Paris en 1866 et suivit les cours de l'École spéciale d'architecture. Dès le début de la guerre de 1870, il s'engagea dans les francs-tireurs et prit part à plusieurs combats. Fait prisonnier par les Allemands, il fut enfermé dans un camp près de Cologne. De retour de captivité il s'établit comme architecte à Roanne où il exerça pendant de longues années sa profession avec distinction. Il avait été nommé architecte des monuments historiques du département de la Loire et obtint en 1920 une médaille d'or et le prix d'honneur de l'Association Provinciale des Architectes français. Son fils unique, Stanislas Paszkowicz, adjudant au 98<sup>e</sup> régiment d'infanterie, a été tué le 22 septembre 1914 sur le champ de bataille de Lassigny.

\*  
\*\*

Le 28 novembre 1923, en l'église de l'Assomption, a été célébré un service pour le repos de l'âme de la générale comtesse Hedwige Zamoyska.

Les représentants du Gouvernement français, des Ambassades et des Légations étrangères, les membres de la Légation, du Consulat Général de Pologne et des organisations polonaises à Paris, un grand nombre de personnalités françaises et polonaises appartenant à la Société parisienne assistaient à cette cérémonie.

---

*Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.*

---

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE-MAUROY — PARIS (9<sup>e</sup>) — Tél. : Louvre 11-86

### MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon  
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.  
MM. WORMS et CIE, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

### MEMBRES FONDATEURS

- BANK PRZEMYSLOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).  
BANK SWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.  
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.  
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.  
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.  
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.  
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.  
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.  
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.  
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.  
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.  
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.  
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.  
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.  
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.  
MM St. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).  
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.  
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.  
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).  
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.  
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.  
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.  
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION LEVÉ, 71, rue de Rennes, Paris.  
M. Ladis Lewkowitz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.  
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.  
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.  
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.  
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.  
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.  
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.  
Établissements POULENC Frères, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.  
MM. SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.  
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.  
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.  
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND Frère, 22, rue de la Douane, Paris.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE**, 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

### MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM.** le Directeur de l'Agence Générale de représentation en France et en Pologne pour l'exportation et l'importation, 152, boulevard du Montparnasse, Paris.
- ARTHUS BERTRAND ET C<sup>ie</sup>**, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Edouard-VII, Paris-9<sup>e</sup>.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE Brousse**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 34, boulevard Malesherbes, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 3, quai Mülkenheim, Strasbourg.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTÈRE**, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- Maurice DETOURBE**, Fabricant de vernis, peintures et encres d'Imprimerie, 7, rue Saint-Séverin, Paris.
- François DOLEZAL**, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et C<sup>ie</sup>**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Editeur, 47 et 49, quai des Grands-Augustins, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- l'Administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Edouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE**, Industriel, 21, rue de Madrid, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne Fougère**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C<sup>ie</sup>**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- MM. Henri GANS, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.**  
**André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C<sup>ie</sup>, 50-54, rue de Sillery, Reims.**  
**Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.**  
**Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 2, rue Edouard-VII, Paris.**  
**A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.**  
**Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).**  
**K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.**  
**Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.**  
**Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.**  
**le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.**  
**JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).**  
**le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.**  
**Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.**  
**le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.**  
**Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.**  
**D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.**  
**Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.**  
**Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.**  
**Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.**  
**C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.**  
**A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.**  
**Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).**  
**L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).**  
**Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.**  
**Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.**  
**T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.**  
**LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).**  
**Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.**  
**Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Maignan, Paris.**  
**Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.**  
**Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.**  
**A. MONTOIS, Capitaine au long-cours, négociant, fournitures générales pour la marine 12, place de la Bourse, Bordeaux.**  
**Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.**  
**Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie 3, rue des Pyramides, Paris.**  
**Comte Micislas ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.**  
**Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 90, avenue de Wagram, Paris.**  
**Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.**  
**le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.**  
**Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.**  
**Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.**  
**LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.**  
**Louis RÆDERER (L. Olry RÆDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.**  
**Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.**  
**Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.**  
**Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.**  
**Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Boulot, Paris.**

MM SCHEURER, LAUTH et C<sup>ie</sup>, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

Eugène SCHUELLER, Directeur de la Société Françaises de Teintures inoffensives pour cheveux "l'Oréal" et Directeur Général de la Société industrielle de Celluloïd, 7 bis, rue du Louvre, Paris (Représentant pour la Pologne : M. Paul SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

le Directeur de la Maison J. H<sup>ie</sup> SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislas SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Lad'slas SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

Etienne TARIS, Ingénieur, 28, avenue Charles-Floquet, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président de Chambre au Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL et FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine Wise P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 76, rue Taitbout, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS  
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII<sup>e</sup>)

# ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARRÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

## COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; MAURICE BARRÈS de l'Académie Française; LOUIS BARTHO, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAF FERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK; Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHEL, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

*Vice-Présidents* : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

*Secrétaire-Général* : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

*Trésorier* : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

*Membres* : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; LOUIS LUMET, Inspecteur des Beaux-Arts; RENÉ MOULIN, Rédacteur en Chef de la Politique étrangère à la *Revue Hebdomadaire*; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Conseiller de la Légation de Pologne; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

## CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université Lwów; S.KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; LUKASIEWICZ, Premier Secrétaire de la Légation de Pologne; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne; ZAHORSKI, Directeur du Contrôle Financier au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

# Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spólek Zarobkowych)

*Société Anonyme fondée en 1886*

**Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE**

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

## Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :  
Bezeseb-Paris

Téléphone :  
Gutenberg 77-08

**82, rue Saint-Lazare — Paris (IX<sup>e</sup>)**

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour  
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

### SUCCESSALES

#### Agences à Poznań

Place de la Liberté  
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-  
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-  
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Gło-  
gowska 100

Gwarna 19

#### en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4  
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13  
Kraków, Główny Rynek 18  
Katowice, Krakowska 7.  
KIELCE, Kolejowa 54  
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45  
Łódź, Piotrkowska 75  
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki  
RADOM, Plac 3 Maja  
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.  
TORUŃ, Leglarska 26  
Varsovie, Jasna 1  
— Jasna 8  
ZBASZYŃ, Kolejowa 44

#### Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

#### Étranger :

NEW - YORK Agency,  
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-  
Lazare.